



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**BUDGET 2022**

**Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2021** – Le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, M. Frédéric Broué, a présenté le budget 2022 et le programme triennal des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024. « Je suis fier de présenter le premier budget de notre administration. Tout au long de sa préparation, nous avons eu le souci que ce budget reflète les priorités que nous nous sommes fixées, soit de placer le citoyen au cœur de nos décisions, de favoriser un avenir durable sur les plans économique, environnemental et social tout en assurant la pérennité de nos infrastructures. Nos concitoyens souhaitent que l'on travaille à rendre notre ville plus verte, plus solidaire, plus résiliente en poursuivant nos efforts pour soutenir un développement harmonieux. Le résultat de cet exercice budgétaire est axé sur le développement durable de Sainte-Agathe-des-Monts », a souligné le maire.

Le budget de fonctionnement 2022 de la Ville s'établit à 34,5 millions \$. Il assure la gestion des affaires courantes et permet de couvrir les frais liés aux services de proximité déployés à la population comme le déneigement, la gestion des matières résiduelles, la sécurité publique, les loisirs et le fonctionnement des équipements sportifs.

Le maire a également présenté le budget de fonctionnement de l'agglomération qui totalisera 7,3 millions \$ en 2022.

Le plan triennal des immobilisations de la Ville (PTI) 2022-2023-2024 prévoit des investissements de 36,5 millions \$ pour les trois prochaines années, dont 27,1 millions \$ seront investis en 2022.

L'administration Broué priorisera le rehaussement des infrastructures et des bâtiments municipaux comme en témoigne l'investissement de 26 millions \$ qui y sera consenti. « Les choix que nous faisons aujourd'hui vont influencer les prochaines années et c'est pourquoi près de 80 % des investissements prévus pour la période triennale concernent les infrastructures urbaines pour atteindre nos objectifs en matière de développement durable », a rappelé M. Broué.

**Taxation : composer avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle**

## Ici bat le cœur des Laurentides

Sur le plan de la fiscalité, la Ville doit composer avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2022 à 2024, qui révèle une forte hausse de la valeur des propriétés, conséquence d'un marché immobilier en pleine ébullition. Pour le secteur résidentiel, l'augmentation de la valeur moyenne des propriétés a fait un bond de 17 % avec des variations d'un secteur à l'autre de la ville, ce qui a pour effet de créer des distorsions la première année d'application du rôle.

La Ville prend la décision de contrebalancer l'effet global du nouveau rôle sur le compte de taxes moyen en annonçant les mesures suivantes :

- Baisse du taux de taxation foncière du secteur résidentiel de 0,6199 \$ à 0,5313 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- Gel de taxes des services d'aqueduc, d'égouts et des matières résiduelles.
- Baisse du taux de taxation foncière des secteurs commerciaux et industriels

Globalement, la Ville ne va pas chercher plus d'argent dans les poches des contribuables en 2022 sans pouvoir neutraliser les effets du rôle pour l'ensemble des payeurs de taxes.

Pour 2022 dans le secteur résidentiel : 53 % des contribuables bénéficieront d'un gel ou d'une baisse de taxes, 15 % verront leur compte de taxes augmenter en deçà de l'inflation et 32 % verront leur compte de taxes majorer de 5 % et plus.

### **Les grands projets 2021 du PTI : 26 millions \$ pour des infrastructures de qualité afin de soutenir un développement durable**

- Mise à niveau de la station de pompage St-Venant
- Investissement important pour renforcer le réseau d'alimentation en eau potable
- Travaux sur le réseau de collecte des eaux usées

### **Bonification et nouveaux services rendus à la population**

- La création d'un Service de l'environnement et de développement durable
- L'accès gratuit aux activités libres, aux plages et aux bains libres aux détenteurs de la carte Agathoise
- La mise en place d'un parc à chien
- L'ajout de musique permanente au centre-ville
- La mise à jour de l'étude sur l'état des herbiers aquatiques du lac des Sables
- La poursuite de l'animation dans les parcs de quartier durant la saison estivale
- La mise en valeur de l'art public au centre-ville
- L'ajout d'arbres dans quelques parcs : Mont-Catherine; gare; Dazé
- L'installation d'un système d'irrigation automatique au terrain de tennis du centre-ville
- L'ajout d'un débarcadère pour les embarcations non motorisées au lac des Sables

Information et source :

Laurie Michaud

Conseillère en communication

819-326-4595 poste 3215

[michaud.laurie@vsadm.ca](mailto:michaud.laurie@vsadm.ca)